

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 16 mars 2021

Délibération n°20 - 2021 relative à la modification des statuts de l'UFR de Médecine

Vu l'article L713-1 du Code de l'éducation,

Vu l'approbation du conseil de gestion de l'UFR de Médecine en date du 18 février 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date 23 février 2021,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'UFR de Médecine et l'intégration de l'Ecole de Sage-Femme à la composante en département de maïeutique.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	24
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	24	Pour	24	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Statuts de l'UFR de Médecine

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26/03/2021

Document mis en ligne le : 26/03/2021